



ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES, Aude

ARRÊTÉ N° 2026 /93

RÈGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION
IMPASSE DES TREILLES

Le Maire de la commune de ROQUEFORT des CORBIÈRES (AUDE)

VU le code de la route,
VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,
Vu l'avis préfet permanent en date du 31 mars 2023
VU la demande du 06 aout 2026 de M. OLIVIEIRA SANTOS représentant de DEBELEC AUDE, Boulevard François Xavier Fafeurnull à CARCASSONNE sollicitant :
L'interdiction de stationner et de circuler au niveau du 5 Impasse des Treilles le **24 Aout 2026** afin de réaliser des travaux de raccordement électrique.

CONSIDERANT que pour le bon déroulement des travaux, la circulation et le stationnement doivent être réglementés

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Impasse fermé à la circulation et interdiction de stationner face au 5 Impasse des Treilles le **24 Aout 2026** pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 2 : cette interdiction est valable le **24 Aout 2026 de 8h00 à 18h00.**

ARTICLE 3 : Le pétitionnaire est chargé de la signalisation réglementaire pour permettre l'application du présent arrêté

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux.

ARTICLE 5 : L'affichage et la publication seront affichées dans les conditions habituelles. Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- au Pétitionnaire.
- aux Riverains
- à la Gendarmerie
- aux Pompiers

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à ROQUEFORT des CORBIÈRES, le 13 aout 2026
Pour Le Maire et par délégation de l'arrêté n°2026-14 l'Adjoint

